



Non-fumeur, ma patronne a t-elle le droit de m'envoyer acheter du tabac pour elle ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 3 août 2015

Bonjour,

Ma patronne m'envoie acheter des paquets de cigarettes alors que je suis un non-fumeur.

Est ce quelle a le droit de m'envoyer acheter du tabac pour elle ?

Réponse :

Si vous êtes majeur et si le fait d'effectuer des achats personnels pour votre patronne n'est pas contraire au code du travail, rien ne s'oppose à ce que cette tâche vous soit confiée.

Par contre si vous avez [moins de 18 ans](#), il vous est formellement interdit d'acheter du tabac même pour votre employeur.

Source : <http://www.drogues.gouv.fr/que-dit-...>